

Vœu du groupe Sceaux Ensemble destiné au Président du Conseil Départemental et au Président de Vallée Sud Grand Paris, en faveur d'un aménagement du projet de Gaulle ne condamnant pas la réalisation future de pistes cyclables sur la RD 60 et la RD 67.

Rapporteur Christiane Gautier Aizenberg

Circuler à vélo n'émet ni gaz à effet de serre (GES) ni particules fines, et comparativement à la voiture, réduit par 10, l'impact carbone.

En septembre 2018, Edouard Philippe, premier ministre du gouvernement Macron, porte l'ambition inédite avec le Plan vélo et mobilités actives, de faire du vélo un mode de transport à part entière en triplant la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens de 3 à 9% d'ici 2024.

Depuis, se déplacer à vélo pour ses déplacements professionnels et de loisirs, connaît un engouement favorisé par la crise sanitaire et la prise de conscience de la transition écologique.

La forte demande liée au vélo nécessite de créer de nouveaux itinéraires sécurisés, de stationnement et de services aux usagers.

Améliorer l'accessibilité des centres villes, des zones d'activité et de développement économique, favoriser l'intermodalité avec les transports publics, sans oublier de structurer l'offre cyclable de loisir au sein du territoire sont les principes retenus par le schéma directeur cyclable du territoire VSGP élaboré en concertation avec les 11 communes, les associations représentatives des cyclistes et en cohérence avec les plans vélos du Département, de la Région et de la MGP.

Le territoire Vallée Sud-Grand Paris compte déjà 175 km d'aménagements cyclables que le plan vélo adopté à l'unanimité le 6/12/22 prévoit d'étendre à de nouveaux itinéraires sécurisés, l'un devant emprunter la RD 60 à Sceaux.

Un effort financier d'envergure avec des subventions conséquentes de la part de l'Etat, de la Métropole, du Département, de VSGP soutient les collectivités dans la réalisation de ces infrastructures.

Le projet de Gaulle qui se situe à Sceaux, à la croisée de la rue Houdan et de la rue Voltaire, respectivement sur les départementales D60 et D67 est un projet immobilier qui nécessiterait pour sa réalisation, le déclassement de trois emprises de voirie départementale de 118 m² située sur ces deux voies.

Le déclassement a fait l'objet d'une enquête publique du 26/1 au 10/2/21, date à laquelle nous avons eu la connaissance réelle du projet.

Dès que nous avons pris connaissance des plans, le groupe Sceaux Ensemble a alerté le conseil municipal, les scènes par voie de pétitions et de tracts. Alors que d'autres choix étaient possibles, du fait des démolitions totales opérées sur la place du Général de Gaulle, nous avons mis en évidence que le projet, en rétrécissant la voirie au profit de l'opération immobilière, empêchait la réalisation future de pistes cyclables continues et sécurisées au niveau du rond-point de Gaulle, des rues Houdan et Voltaire tandis que le trafic automobile

supérieur à 10 000 véhicules/jour ne permettait pas d'envisager la création de zone de rencontre.

Nous avons aussi rappelé les directives de la loi LOM n°2019-1428 du 24 décembre 2019 dont l'Article L228-2 art.61 dispose que « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation ».

Le projet de déclassement des 118 m² a fait l'objet d'une enquête publique du 26/1 au 10/2/21 au terme de laquelle le commissaire enquêteur a émis 3 réserves sur :

- 1- La rue Houdan Est (RD 60) : revoir les profils en travers de la voie (dans les limites du projet), de façon à insérer un passage sécurisé pour les vélos dans les 2 sens
- 2- Le rond-point Charles de Gaulle, assurer sa traversée par les vélos, en toute sécurité.
- 3- L'axe Nord/Sud (dans les limites du projet) : définir un projet de circulation pour les vélos en établissant un itinéraire réaliste et sécurisé.

Depuis le permis de construire a été accordé le 18/7/22 par le maire de Sceaux, sans que les modifications à la marge apportées au projet ne remettent en question l'emprise au sol du projet sur le rond-point de Gaulle, les rues Houdan et Voltaire.

Le permis d'aménager est en attente de la décision départementale de déclasser les 118 m² de voirie départementale.

A ce jour, des informations données par le maire en conseil municipal le 15 décembre 2022, page 104 du procès-verbal (https://www.sceaux.fr/sites/default/files/deliberations/2022-12-15/proces-verbal-approuve-seance-15-12-22_0.pdf), indique qu'il sera réalisée une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Houdan et le rond-point de Gaulle aménagé, tandis que pour les déplacements en axe nord/sud, la rue du Four serait l'itinéraire choisi pour assurer les déplacements vélos au lieu de celui de la rue Voltaire, qui en continuité avec la rue de Fontenay est l'axe nord/sud de la ville.

Or sur le plan PC2.6 du permis de construire, d'une part il est impossible d'insérer une piste bidirectionnelle sur la RD 60, qui compte tenu des recommandations du CEREMA auquel la ville a adhéré en décembre 2022, doit faire un minimum 3 m de large, au mieux 4 m. D'autre part, un espace de livraison est déjà prévu sur ce « projet cyclable » qui rend totalement incompatible, ces 2 aménagements simultanément.

Dans le contexte d'augmenter la part modale du vélo, du cadre législatif qui impose de créer des aménagements cyclables lors de toute modification de voirie, ici la RD 60 et la RD 67, de la volonté nationale, régionale, départementale de subventionner largement les collectivités afin de produire des aménagements cyclables sécurisés, du plan vélo VSGP 2022 d'étendre un nouvel itinéraire sécurisé, empruntant la RD 60 à Sceaux, le groupe Sceaux Ensemble adresse un vœu afin que le projet de Gaulle ne condamne pas la réalisation future, de pistes cyclables sécurisées et continues sur la RD 60 et RD 67. Ce vœu est adressé au Président du Conseil Départemental à qui revient la décision de déclasser les 118 m² de voirie départementale sur la RD 60 et la RD 67 et d'aménager les départementales, et au Président

de Vallée Sud Grand Paris, en charge du plan vélo territorial et à qui reviendra les décisions d'aménager la voirie communale au 1/4/2023.